

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00320

DEVELOPPEMENT DURABLE – CONVENTIONS PARTENARIALES – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LPO ANNEE 2016

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160707-D20160032010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DEVELOPPEMENT DURABLE – CONVENTIONS PARTENARIALES – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LPO ANNEE 2016

La Ligue pour la protection des oiseaux LPO est la première association de protection de la nature en France avec plus de 45 000 adhérents, elle s'appuie sur un réseau national dynamique et structuré par des délégations régionales et départementales telle que celle de la Loire. La LPO est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Ses objectifs sont la protection, la sauvegarde et la valorisation des oiseaux et de leurs milieux naturels.

En 2016, cette association sollicite le concours financier de Saint-Etienne Métropole pour mener à bien les projets suivants :

Axe 1 – Connaissance et valorisation de la biodiversité locale

Action 1.1 : Programme d'accompagnement des collectivités en faveur de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces publics

La LPO propose d'accompagner les communes dans la gestion des espaces verts urbains et périurbains afin de modifier les pratiques pour s'adapter au changement climatique et accroître la biodiversité en zone urbaine et rurale.

Les missions 2016 porteront sur :

- l'organisation d'une journée d'échange et de partage d'expériences sur les différentes actions mises en œuvre, (communes concernées ayant déjà un refuge sont Fraisses, La Grand' Croix, Saint-Priest-en-Jarez, Firminy, Sorbiers, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Cornillon, Planfoy, Saint-Etienne (avec le Parc de Montaud) et Fontanès),
- la création et l'animation d'un réseau de personnes et structures relais sur la prise en compte de la biodiversité dans les espaces publics.

Action 1.2 : Expertise en matière de renaturation des cours d'eau

La LPO a accompagné les années précédentes les équipes du contrat de rivière Gier, Furan et Ondaine afin de concevoir et mettre en œuvre les travaux intégrant une dimension biodiversité, former les agents aux enjeux de la biodiversité et la présence d'espèces patrimoniales et mettre en place des indicateurs biologiques des actions de restauration des milieux aquatiques.

En 2016, seront réalisés :

- une session de formation sur la loutre pour les équipes du contrat de Rivière Gier,
- une session de formation sur les oiseaux d'eau pour les équipes des contrats de rivière Ondaine et Furan,
- une expertise des ouvrages devant faire l'objet de travaux afin d'intégrer les enjeux de biodiversité,
- un document de valorisation des actions de prise en compte de la biodiversité dans la politique Rivières.

Action 1.3 : Réalisation d'un pré-atlas de la biodiversité des communes de l'Ondaine et des Gorges de la Loire

En 2014 et 2015, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon et Saint-Victor ont déjà bénéficié de cette démarche ABC. La synthèse et la cartographie des connaissances naturalistes ont été réalisées et un programme d'enquête participative a été conduit sur la commune de Saint-Paul.

Axe 2 - Sensibilisation des publics à l'écocitoyenneté

Action 2.1 : Concevoir, coordonner et animer des enquêtes participatives

Dans la poursuite des ABC (Atlas de Biodiversité Communal) réalisés sur Saint-Paul-en-Cornillon et Saint-Héand, l'objectif est d'associer les habitants à la connaissance et à la préservation de la biodiversité de proximité en les rendant acteurs sur leurs communes.

En 2016 seront réalisés

- l'organisation d'un concours photo sur le thème de la biodiversité de proximité à Saint-Paul-en-Cornillon dans le prolongement de l'enquête participative menée en 2015,
- la mise en place d'une enquête participative auprès des habitants de Saint-Héand afin de compléter la synthèse des connaissances réalisée en 2015,
- proposer, organiser et réaliser un programme d'animations et de sorties afin de sensibiliser et informer les habitants mais aussi pour les inciter à s'impliquer dans l'enquête participative.

Action 2.2 : Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques

Il est proposé de réaliser un deuxième module de formation/sensibilisation en direction des agents opérationnels de Saint-Etienne Métropole pour intégrer la prise en compte de la biodiversité en amont des projets de construction ou d'aménagement (volet biodiversité et espaces public/quartier).

Des dossiers techniques de préconisations seront remis aux participants.

Action 2.3 : Participer à la constitution et au renforcement de la Trame Verte et Bleue

En 2016, il est prévu d'identifier et proposer un réseau de sites propriétés de Saint-Etienne Métropole et gérés en direct (régie ou prestataire) constituant des éléments constitutifs de la trame verte urbaine et péri-urbaine par une adaptation des pratiques de gestion plus favorables à la biodiversité.

Les sites pressentis doivent comporter des éléments paysagers significatifs ou présenter des enjeux de biodiversité (zones d'activités, terrains industriels en reconversion, espaces verts péri-urbains, délaissés de voirie...).

La LPO participera aux réunions de concertation et à la production de données naturalistes afin de contribuer à la stratégie communautaire biodiversité dont l'axe biodiversité/agriculture via le projet de PAEC.

VALORISATION DES BONNES PRATIQUES

L'association enverra chaque mois à Saint-Etienne Métropole une proposition d'article court avec illustration pouvant valoriser les actions mises en œuvre ou accompagnées par l'agence sur le site www.tousacteursduclimat.fr.

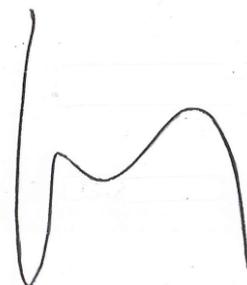
Compte tenu de l'intérêt communautaire des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la LPO à hauteur de 15 800 € pour 2016.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention d'un montant de 15 800 euros à la LPO pour l'année 2016.**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente à cette demande de subvention,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2016 Développement durable, chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD